

gagna la rue, me laissant seule pour me justifier d'une accusation de vol. Voleuse ! moi qui m'étais dit, m'arrêtant à moitié de la part qu'on m'avait faite : " Je mangerais bien encore, mais la voisine a plus " faim que moi. "

" Ce que Perrine n'avait pas entendu ou voulu entendre, je ne pouvais pas, moi, l'accepter comme un reproche mérité : aussi, toute tremblante d'indignation que j'étais, prenant courage à parler, je dis à ma maîtresse, la regardant fixement à travers les deux grosses larmes qui me roulaient dans les yeux.

" -- Je n'ai donné que ce qui m'appartenait, Madame, puisque je suis restée sur mon appétit pour faire une part à Perrine. Où aurais-je pu trouver pour elle d'autre pain que celui que vous avez coupé pour moi, le buffet est toujours fermé à double tour et vous en gardez la clef ?

" Cela me justifiait, mais ne la calma pas. Elle me demanda de quel droit une mendicante telle que moi se permettait de faire l'aumône. Elle m'objecta que si j'avais pu faire cadeau d'une portion de mon pain, c'est assurément parce qu'elle-même m'en avait trop donné ; qu'en ce cas-là le surplus ne m'appartenait pas. Mais si sa fierté ne pouvait pas se résoudre à me donner raison, ma conscience me défendait de convenir que j'avais tort. Me redressant contre l'injustice qui voulait me forcer à me courber, je devins alors positivement Toinette la Glorieuse. J'avais à portée de ma main la tirelire où je plaçais mes petits bénéfices, les sous que me donnaient les pratiques de la maison à qui je portais leurs commandes ; je la vidai sur la table de la cuisine, et dis à ma maîtresse :

" -- Prenez, Madame, le prix du morceau de pain que j'ai donné ; de cette façon-là je l'aurai payé deux fois, sur mon appétit, et de ma bourse.

" Mme Fauvet leva la main sur moi, mais elle la laissa retomber sans m'avoir frappée. Un coup d'œil que je donnai à un petit miroir qui était près de moi m'expliqua pourquoi elle avait résisté à son pre-

mier mouvement : ma pâleur avait dû l'effrayer ; je me fis peur à moi-même, j'étais livide.

" Après cette malheureuse scène, je ne pouvais pas espérer ma rentrée en grâce auprès de ma maîtresse. D'abord, il aurait fallu demander grâce, et, à part l'offense de la tirelire, que pouvais-je avoir à me faire pardonner ?

" En me congédiant le lendemain, ma maîtresse me dit :

" La gloriole n'est permise qu'à celles qui ont leur chez soi, une fortune ou une famille ; mais quand on est réduite, comme toi, à servir les autres, il faut se briser le caractère ou se résigner à n'être qu'une meurt-de-faim.

" Le reproche qu'elle me faisait de n'avoir plus personne de ma famille pour me recueillir et me protéger, me rappela qu'un ancien voisin de mon père, le seul être vivant à Gisors qui eût connu intimement mes parents, m'avait souvent parlé d'un frère de ma mère, établi, depuis nombre d'années, à Paris. J'allai aussitôt trouver notre vieux voisin ; je lui contai mon malheur : il y compatit d'autant mieux que, ne m'ayant jamais tout à fait perdu de vue, il savait que je suis une honnête enfant qui aime le travail et ne sait pas mentir. C'est lui qui m'écrivit la lettre que j'ai apportée à mon oncle Bénard. Il voulait me retenir à Gisors, à cause de la grande froidure dont il se doutait bien que j'aurais beaucoup à souffrir ; mais..

Toinette fut tout à coup interrompue par l'arrivée d'un étranger qui ouvrit brusquement la porte de la boutique.

La mère Henriot se redressa sur son siège, et Toinette, soudain rappelée à son emploi de demoiselle de boutique, salua le nouveau venu avec ce sourire reconnaissant par lequel toute marchande bien apprise accueille le chaland qui vient l'étreindre.

(A continuer.)